

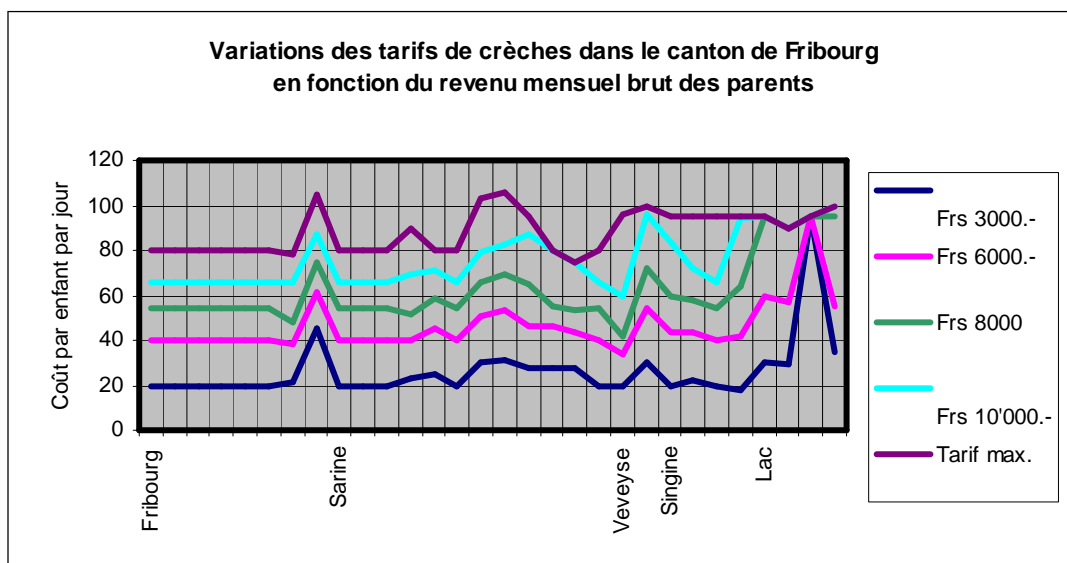
La jungle des tarifs

Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extra-cantonales dans les domaines liés à la petite enfance

Les inégalités persistent en matière de tarifs de crèches dans le canton. Un pointage réalisé en décembre 2006 démontre que le coût d'une journée d'accueil peut varier de plusieurs dizaines de francs pour un même revenu. Ainsi, la facture mensuelle pour un placement à mi-temps oscille, selon la crèche, entre Frs. 400.- et Frs. 610 pour un revenu brut de 6000.- francs par mois.



Dans le canton de Fribourg, le coût d'une journée de crèche est facturé entre 20.- et 106.- aux parents. Le coût varie en fonction du revenu familial, mais également entre les crèches.

Ainsi, le prix de la journée est facturé entre 20.- et 45.- frs pour un revenu brut de 3000.-.

Les différences sont encore plus grandes pour les revenus élevés. Le coût journalier s'élève entre 54.- et 95.- frs aux familles dont le revenu mensuel brut atteint 8000.- frs.

En 1998, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a établi des recommandations de tarifs, basées sur le revenu brut des parents (13^e salaire compris, sans les alloc.fam.).

Ces tarifs sont parmi les plus bas du canton, mais restent élevés par rapport aux autres villes romandes.

Ils sont appliquées dans les crèches de Fribourg, de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Bulle, qui comptent ensemble près de 50% des places de crèche du canton.

La Fédération des crèches et garderies dénonce ces inégalités de tarifs depuis de nombreuses années. L'introduction de tarifs cantonaux directeurs est nécessaire pour garantir l'égalité de traitement des familles. Une participation financière de l'Etat doit servir en premier lieu à la baisse des contributions des parents.

Tarifs élevés en comparaison romande

Les tarifs de crèche de la ville de Fribourg, bien que les plus bas du canton, sont élevés en comparaison avec d'autres villes romandes.

Un tour d'horizon des tarifs 2006 de trois autres capitales démontre que les coûts de crèches à Fribourg sont supérieurs pour toutes les catégories de revenus considérées.

Une exception est toutefois à signaler. A Lausanne, le coût d'une journée de crèche passe

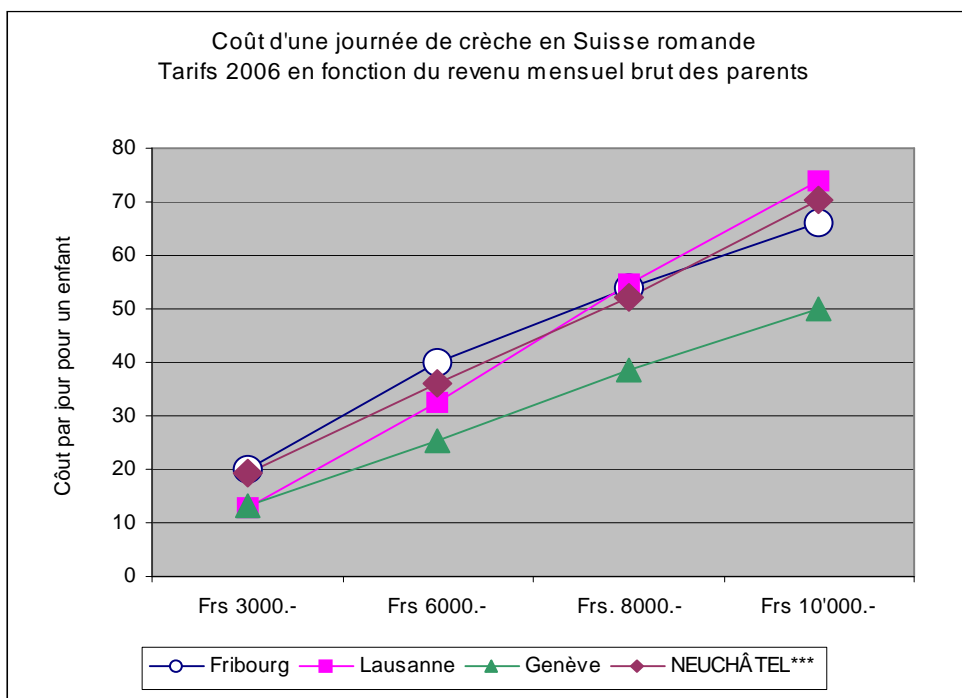
devant celui de Fribourg à partir d'un revenu mensuel brut de 8000.- frs.

A Neuchâtel, les tarifs sont fixés en fonction du revenu imposable et non pas brut comme à Fribourg. Ils ne sont donc pas directement comparables.

Mais comme le revenu imposable est plus bas que le revenu brut, les tarifs neuchâtelois indiqués correspondent à un revenu brut plus élevé que pour les trois autres villes romandes.

	Frs 3000.-	Frs 6000.-	Frs. 8000.-	Frs 10'000.-
Fribourg	20.00	40.00	54.00	66.00
Lausanne	12.75	32.50	54.75	74.00
Genève	13.15	25.30	38.40	50.10
NEUCHÂTEL***	19.20	36.00	52.00	70.40

*** A Neuchâtel, les tarifs sont fixés en fonction du revenu imposable et non pas du revenu brut. Dans le canton de Fribourg, le revenu imposable représente env. 72,5% du total des revenus.



**Investir
pour la petite
enfance
c'est investir
pour la
jeunesse de
demain**

Source: données collectées par la FCGF

Les communes dépensent 30 francs par habitant

La FCGF vient de recevoir les statistiques 2005 des dépenses communales pour la petite enfance. En 2005, les communes ont déboursé en moyenne 30 francs par habitant/an pour la petite enfance, ce qui représente 0.6 % des dépenses globales.

Ce montant masque pourtant d'importantes différences: la Singine reste en queue de peloton avec 9,20 par hab/an contre 58,4 en Sarine.

Entre 2000 et 2005, le montant moyen est passé de 20 à 30 francs par hab/an. En pourcentage des charges communales annuelles, cela ne représente pourtant qu'une augmentation de 0,47 à 0,6%.

Au maximum un tiers d'assistants socio-éducatifs dans les crèches vaudoises

Le Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud a adapté ses normes en matière d'accueil de la petite enfance en novembre dernier.

Le CFC d'assistant socio-éducatif sera considéré comme un titre professionnel reconnu. Cependant, leur nombre ne pourra pas dépasser un tiers du quota de personnel qualifié, les deux autres tiers ayant une formation de niveau tertiaire.

Quant à la proportion de personnel auxiliaire, elle sera limitée à 20% au maximum du total du personnel.

Les apprenants et stagiaires mineurs ne comptent pas dans l'effectif du

en compte dans le taux d'encadrement au titre d'auxiliaires pour des remplacements jusqu'à une année.

Le calcul de l'effectif tient compte du fait que le personnel consacre au minimum 10% de son temps de travail à d'autres activités que la prise en charge directe des enfants. Autrement dit, le personnel dispose de temps pour la préparation des activités, les colloques, le suivi des apprenants, notamment.

Ces normes seront réexaminées en 2009, lorsque les premiers assistants socio-éducatifs auront terminés leur formation.



Le canton de Fribourg n'a pas encore adapté ses normes. Une révision est en cours. Les nouvelles directives devraient fixer un cadre précis à la formation des stagiaires et des apprenants.

Genève va augmenter sa capacité d'accueil de 25%

Depuis plusieurs années, la politique de la petite enfance est considérée comme une priorité en ville de Genève. Les subventions communales sont ainsi passées de 33 millions en 2000 à 57 millions en 2006.

L'ouverture de 650 places supplémentaires d'ici à 2010 devrait garantir à chaque enfant l'accès à une place d'accueil. Actuellement, Genève compte quelque 2500 places. 5000 enfants fréquentent une structure d'accueil et 2000 autres sont en liste d'attente.

Le prix coûtant d'une journée de crèche s'établissait à 143 francs en 2003, contre 100.- en 1990. La contribution des parents représentait 24% du total des dépenses des crèches (*à titre comparatif 50% en ville de Fribourg—encore plus dans les districts*). La part des subventions de la ville de Genève atteignait 63% du total des dépenses, soit 365 francs par habitant, ou 4,6% des dépenses globales de la ville de Genève.

A titre comparatif, le prix coûtant d'une journée de crèche en ville de Fribourg s'élevait à 95.- en 2003. La contribution des parents représentait environ la moitié du total des dépenses des crèches, équivalente à celles des subventions communales. Les dépenses de la ville de Fribourg pour la petite enfance s'élevaient ainsi à 74 francs par habitant et correspondaient à 1,2 % des dépenses globales de la ville de Fribourg.

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises FCGF
Passage du Cardinal 2D
CP 167 1707 Fribourg

Pour poursuivre son travail d'information et de conseil, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a besoin de votre appui. Merci d'avance

Banque cantonale

CCP 17-49-3

Compte 01 10 064.903-03

Formation continue—Prochain rendez-vous

"Plaisir des images, plaisir des mots, plaisir de lire avant de savoir lire » ou

Comment raconter un livre aux enfants

Samedi 24 mars 2007 de 9h00 à 13h00 Temple de Fribourg

Cours de perfectionnement donné par Mme Jacqueline Tornay, spécialiste en littérature enfantine

Nouvelle crèche à Bulle en août 2007

Une nouvelle structure ouvrira ses portes à Bulle à la rentrée prochaine dans les locaux de l'ancienne école libre publique de l'Eglise réformée.

Rénovée et transformée, la Maison de paroisse de la ruelle du Temple 17, abritera une crèche de 22 places.

Tartine et Chocolat prévoit d'accueillir les enfants durant 11h30 par jour. Une place de jeu sera à leur disposition derrière la maison.

La spécificité de cette crèche réside dans son étiquette chrétienne, précise Mme Chantal Steffen Loup, l'une des initiatrices du projet et actuelle comptable de l'association.

La crèche est cependant ouverte à tous et il n'y aura pas d'actes religieux, ni de prosélytisme.

Tartine et Chocolat bénéficiera d'un soutien financier de la paroisse réformée, pendant les années de démarrage.

La Commune de Bulle a promis de participer au financement pour les enfants de la commune de Bulle, remarque Mme Chantal Steffen Loup, l'une des initiatrices du projet et actuelle comptable de l'association.



La Fédération des crèches et garderies forme ses meilleurs vœux à l'ouverture de cette nouvelle structure bulloise.

En bref

Succès du site www.crechesfribourg.ch

Les pages internet de notre fédération sont bien fréquentées. Depuis sa mise en service en juin 2006, le site de la FCGF a reçu 2300 visites, soit en moyenne un peu plus de 300 par mois ou 10 par jour.

Le site devrait être traduit en allemand en 2007. Nous cherchons des sponsors.

Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance

La Fédération des crèches du canton de Vaud a changé de nom pour devenir la FSAE. Il s'agit de l'**association faitière des employeurs du domaine vaudois de l'accueil collectif de jour**.

Elle vient d'ouvrir son site internet: www.fsaie.ch

Formation des parents

Les parents ont besoin de soutien pour assumer leur responsabilité éducative. Dans cette optique, la Fédération suisse pour la formation des parents a lancé en septembre 2006 une campagne nationale sous le slogan « L'éducation donne de la force ». Fribourg devrait participer à cette action en 2007. En attendant, la brochure: « Les huit piliers d'une éducation solide » peut être commandée sur le site www.e-e-e.ch.

Formation d'éducatrice petite enfance ES en Suisse alémanique

L'Association suisse des crèches (ASC) annonce dans le dernier numéro du Journal des crèches (6/06) qu'elle vise toujours à mettre sur pied une école supérieure spécialisée dans le domaine de l'enfance à Zurich. L'ASC a rencontré les écoles FFK et BKE pour créer les lignes directrices du projet. Elle déposera, dans tous les cas, un projet pour une formation de niveau ES à l'Office fédéral de la formation et de la technologie OFFT.

«Limites invisibles», un film sur l'architecture et l'éducation

Ce film, produit par la ville de Lausanne, est destiné aux concepteurs de projets de crèche, aux responsables d'institutions et aux architectes. Il permet de mieux comprendre les liens entre architecture et éducation, afin de mettre à disposition des enfants des lieux d'accueil, pensés et adaptés à leurs besoins.

Pour plus de renseignements : www.lausanne.ch/film